ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Lycee agricole de Bremontier-Merval

Question orale n° 1086

Texte de la question

M. Alain Le Vern attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation sur la demande d'ouverture d'une classe preparant au baccalaureat technologique au lycee agricole de Bremontier-Merval en Seine-Maritime. Ce magnifique etablissement, fleuron de l'enseignement agricole dans notre region, possede des structures d'accueil d'une grande qualite et les enseignants competents pour assurer cette formation. Cinquante-six eleves sont candidats pour cette filiere technologique et le lycee d'Yvetot n'est pas en mesure de les accueillir tous. Il lui demande de faire en sorte que l'existence meme de l'etablissement de Bremontier-Merval ne soit pas mise en peril par l'absence de diversification des formations proposees.

Texte de la réponse

M. le president. M. Alain Le Vern a presente une question no 1086.
La parole est a M. Maurice Depaix, remplacant M. Alain Le Vern, pour exposer cette question.
M. Maurice Depaix. Monsieur le president, Alain Le Vern n'a pu se liberer ce matin et vous prie d'excuser son absence. Sa question s'adresse a M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation.
Le lycee d'enseignement professionnel agricole de Bremontier-Merval est un pole d'enseignement important au titre de l'amenagement du territoire puisqu'il est situe en pays de Bray pour lequel l'Etat et la region ont engage un programme d'amenagement concerte du territoire. Outre la formation agricole, cet etablissement a un role de valorisation et de promotion des produits du terroir. Pour repondre a une demande nouvelle, une seconde generale et technologique a ete creee. A la rentree 1995, onze eleves etaient inscrits dans cette section. Pour la prochaine rentree, vingt eleves sont inscrits. Ce nombre aurait ete nettement superieur si une perspective de poursuite dans la voie technologique, par la creation d'une section baccalaureat, avait pu etre proposee avec certitude aux familles. Il parait donc indispensable de repondre a ce besoin a tres court terme pour empecher que cette filiere ne s'eteigne.
Dans cette region, l'elevage tient une place predominante, ce qui explique le choix de la specialite «techno-animale» du cycle du baccalaureat technologique STAE. Cette formation constituerait une passerelle vers le niveau BTS et contribuerait a elever le niveau de qualification dans le pays de Bray, niveau qui est inferieur a la moyenne departementale, elle-meme inferieure a la moyenne nationale. Ce projet est en parfaite coherence avec le schema previsionnel regional des formations qui a pour objectif de diversifier l'offre de formation.
Si vous estimez, monsieur le ministre, que toutes les conditions ne sont pas reunies pour la creation d'une section de baccalaureat technologique au lycee d'enseignement professionnel agricole de Bremontier-Merval, je vous demanderais de bien vouloir me preciser sur quels criteres cette creation a ete possible dans d'autres d'etablissements.
M. le president. La parole est a M. le secretaire d'Etat a la recherche.
M. Francois d'Aubert, secretaire d'Etat a la recherche. Monsieur le depute du Rhone, je suis tres heureux que vous vous interessiez au lycee professionnel agricole de Bremontier-Merval, situe en Haute-Normandie. Cela montre bien que vous avez une vision nationale des problemes de l'enseignement...
Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation, suit personnellement ce dossier, en

etroite liaison avec le president de la region, Antoine Rufenacht, et je peux vous assurer que le secretaire d'Etat a la recherche suit egalement cette question de tres pres. Le lycee professionnel agricole de Bremontier-Merval est un excellent etablissement, auquel la region Haute-Normandie et particulierement son president sont extremement attaches, ainsi que le monde rural naturellement.
Philippe Vasseur a bien pris en compte le souhait du lycee d'ouvrir une section de baccalaureat technologique, mais les services du ministere estiment que cette demande ne peut etre satisfaite a la rentree de 1996, car elle ne correspond ni au statut, ni aux moyens actuels de l'etablissement. Ce n'est donc pas une fin de non-recevoir qui vous est opposee: il s'agit simplement d'un report de decision.
Neanmoins la situation particuliere du lycee, au coeur du pays de Bray, comme vous vous etes plu a le remarquer, doit etre prise en consideration. C'est pourquoi le ministre de l'agriculture s'est engage aupres du president Rufenacht a tout mettre en oeuvre pour que ce dossier soit regle a la rentree 1997, dans l'interet du lycee, des eleves, de l'agriculture de Haute-Normandie et pour la plus grande satisfaction de M. Alain Le Vern et de vous-meme, monsieur le depute.
M. le president. La parole est a M. Maurice Depaix.
M. Maurice Depaix. Monsieur le secretaire d'Etat, je m'interesse a la Haute-Normandie comme vous a l'agriculture...
Cela dit, je prends acte de l'engagement du ministre de l'agriculture. Alain Le Vern sera vigilant sur le devenir de ce dossier. Permettez-moi d'insister sur la demande qu'il a formulee et qui concerne les criteres retenus pour la creation d'une section du baccalaureat technique.

Données clés

Auteur : M. Le Vern Alain
Circonscription : - SOC
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 1086
Rubrique : Enseignement agricole
Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation
Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 mai 1996, page 3284
Réponse publiée le : 29 mai 1996, page 3485
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 mai 1996